Pressing : risques et moyens de prévention pour préserver la santé de vos salariés



Prévention des risques professionnels
À destination des employeurs

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Le métier d'employé de pressing expose vos salariés à un certain nombre de risques qui peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur leur santé.
Pour lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et ainsi préserver la santé et la sécurité de vos salariés, une évaluation des risques professionnels, retranscrite dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), de votre responsabilité, est obligatoire et doit être mise à jour annuellement.

LE RISQUE LIÉ AUX PRODUITS CHIMIQUES

FACTEURS D'EXPOSITION

- L'utilisation de solvants
- Les produits de détachage
- Le chargement et déchargement de la machine de nettoyage à sec
- Les vapeurs émanant du linge insuffisamment séché ou en attente de repassage
- Le nettoyage et changement de filtres
- Le raclage de boues
- Les vapeurs chaudes (défroissage vertical, repassage)

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Maux de tête, nausées, vertiges, sensation d'ébriété
- Irritations de la peau ou des yeux, dermatoses
- Brûlures
- Développement de maladies professionnelles
- Troubles gynécologiques et de la fertilité chez l'homme et la femme, avortements spontanés



RECOMMANDATIONS

- Se procurer, auprès de vos fournisseurs, les Fiches de Données de Sécurité (FDS), de moins de 3 ans, de tous les produits utilisés. En transmettre une copie à votre médecin du travail.
- Remplacer les produits dangereux par d'autres moins dangereux.
- Éviter le contact avec les produits : porter des gants adaptés aux produits utilisés en nitrile, un masque respiratoire de type A2, des lunettes de protection et une blouse de protection lors de la manipulation des produits, de leur transvasement et lors de l'entretien de la machine, de la recharge en solvant et du raclage des boues.
- Vérifier la compatibilité des produits avant leur stockage.
- Stocker les produits chimiques sur des bacs de rétention.
- Stocker les boues, résidus contenus dans des fûts hermétiquement fermés.
- Mettre des bacs de rétention sous les fûts contenant les boues et résidus.
- Entretenir et faire vérifier régulièrement le système de ventilation.
- Respecter le fonctionnement et le cycle des machines : pas de surcharge ni de réduction des temps de séchage.
- Former le personnel à l'utilisation des machines.
- Informer et former le personnel sur le risque chimique, les mesures d'hygiène et de sécurité.
- Dans tous les cas, pour la préservation de la santé et de la sécurité des salariés, il est impératif de NE PAS FUMER, NE PAS BOIRE ET NE PAS MANGER sur le lieu de travail.



L'installation de machines à perchloréthylène est interdite depuis 2013. Leur utilisation est interdite depuis 2022.

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

LES PICTOGRAMMES



Je ronge



Je suis sous pression



J'altère la santé ou la couche d'ozone



J'explose



Je flambe



Je pollue



Je fais flamber



Je nuis gravement à la santé



Je tue

LE RISQUE INCENDIE / EXPLOSION

FACTEURS D'EXPOSITION

- Les solvants et produits chimiques qui peuvent s'enflammer et exploser

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Brûlures
- Intoxications
- Décès

RECOMMANDATIONS

- Vérifier la compatibilité de stockage des produits.
- Stocker les produits dans un endroit dédié, aéré et ventilé, sur des bacs de rétention.
- Faire vérifier les extincteurs annuellement.
- Former le personnel au risque incendie annuellement avec des exercices d'extinction de feu.
- Entretenir et faire vérifier régulièrement les machines et le système électrique.
- Former le personnel à l'utilisation des machines.

LE RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

FACTEURS D'EXPOSITION

- Les contraintes posturales :
  - ⇨ Station debout prolongée
  - ⇨ Piétinements
  - ⇨ Extension ou flexion forcée du rachis (chargement et déchargement de la machine)
  - ⇨ Travail bras en l'air (accrochage et décrochage, repassage sur cintres ou mannequin)
  - ⇨ Travail à cadence rapide
- Les gestes répétitifs :
  - ⇨ Maniement du fer à repasser toute la journée
- Manutention de charges :
  - ⇨ Articles textiles
  - ⇨ Bacs de linge
  - ⇨ Bidons de produits
  - ⇨ Rouleaux de housse plastique
  - ⇨ Fer à repasser...

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Troubles de la circulation veineuse (varices, jambes lourdes)
- Lombalgies, cervicalgies, tendinites, syndromes du canal carpien, troubles musculo-squelettiques (TMS)

RECOMMANDATIONS

- Aménager le poste de travail :
  - ⇨ Plan de travail et table à repasser réglable en hauteur
  - ⇨ Fer à repasser léger muni d'un système de suspension
  - ⇨ Bacs de linge à fond relevant
  - ⇨ Convoyeurs
- Alterner les postures (siège assis/debout).
- Alterner les tâches.
- Faire des pauses régulières.
- Fournir des chaussures confortables.
- Supprimer le repassage vertical.

LES ACCIDENTS PRÉPONDÉRANTS : LES CHUTES ET LES BRÛLURES

FACTEURS D'EXPOSITION

- Les chutes (il existe différents types de chutes : de plain-pied, de hauteur, d'objets) :
  - Un sol glissant, inégal ou encombré
  - Une ou des marches, un escalier
  - Des articles textiles ou produits stockés en hauteur et surchargeant les portants ou étagères
- Les brûlures :
  - Le repassage
  - L'utilisation de produits chimiques

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Plaies
- Contusions
- Fractures
- Brûlures

RECOMMANDATIONS

- Préférer un sol antidérapant dès la conception des locaux ou lors de leur rénovation.
- Entretenir régulièrement le sol.
- Veiller à ce que les allées soient dégagées.
- Veiller à ce que les portants et étagères soient rangés et non surchargés.
- Fournir des chaussures antidérapantes aux salariés.
- Organiser le travail pour éviter une cadence rapide et risquer de se brûler ou de tomber.
- Calorifuger les tuyaux des fers à repasser.



LE RISQUE BIOLOGIQUE / INFECTIEUX

FACTEURS D'EXPOSITION

- Réception de la clientèle
- Manipulation de linge souillé par des liquides biologiques (sang, urine…)
- Agrafes, épingles

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Piqûres, petites plaies
- Infections, maladies virales (hépatites, grippe…)
- Maladies bactériennes (gale, pédiculose…)

RECOMMANDATIONS

- Aménager l'accueil avec 2 zones : une zone pour le linge propre et une autre pour le linge sale.
- Vaccination DT Polio et hépatite B.
- Porter des gants lors de la manipulation du linge sale ou souillé.
- Bien regarder avant de toucher un vêtement.

LES RISQUES LIÉS AUX FACTEURS D'AMBIANCE

FACTEURS D'EXPOSITION

- Ambiance sonore : bruit de la vapeur émise par le fer à repasser et le pistolet à vapeur, bruit de la soufflette, du compresseur, de la ventilation, des machines, de la radio ; bruit de la rue ou de la galerie marchande…
- Ambiance thermique : chaleur dégagée par les fers à repasser, sèche-linge, vitrine exposée au soleil…
- Ambiance lumineuse : éclairage inadapté par manque d'éclairage ou suréclairage (éblouissement)

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Baisse de l'attention
- Stress, irritabilité
- Fatigue auditive, baisse de l'audition, surdité
- Troubles du sommeil
- Malaises
- Troubles cardio-vasculaires
- Fatigue visuelle ou baisse d'acuité visuelle
- Déshydratation
- Œdèmes

RECOMMANDATIONS

- Choisir des machines les moins bruyantes possibles à l'achat.
- Éloigner les machines bruyantes des salariés (exemple : installer le compresseur et la table de détachage dans une autre pièce que celle du repassage).
- Utiliser à bon escient et de façon limitée la soufflette et le pistolet à vapeur.
- Mesurer l'ambiance thermique, sonore et lumineuse.
- Adapter le niveau sonore de la radio.
- Installer et veiller à un éclairage adapté au poste de travail (le repassage étant minutieux, l'éclairage sera plus important qu'à l'accueil par exemple).
- Installer une climatisation si la température est trop élevée.
- Entretenir et faire vérifier régulièrement la climatisation et le système de ventilation.
- Mettre des boissons fraîches à disposition.
- Organiser des pauses régulières.

LE RISQUE LIÉ À L'ORGANISATION ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

FACTEURS D'EXPOSITION

- Contrainte de temps
- Travail à cadence rapide
- Travail minutieux prolongé et en flux tendu
- Contact avec la clientèle : agression verbale ou physique

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

- Stress
- Fatigue
- Troubles du sommeil
- Dépressions

RECOMMANDATIONS

- Organiser et planifier le travail.
- Donner des consignes claires et des outils adaptés au travail.
- Informer, former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'agression.
- Former le personnel sur la gestion des personnalités difficiles.
- Alterner les tâches, rotation des postes.
- Planifier des pauses régulières.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

En tant qu'employeur, vous êtes soumis à certaines obligations réglementaires : affichage obligatoire, Fiches de Données de Sécurité, évaluation des risques, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)...

L'affichage obligatoire

Vous devez afficher tous les textes réglementaires en vigueur destinés à informer vos salariés et assurer leur sécurité dont le but est de préserver leur santé mentale et physique.

Parmi les textes à afficher, on trouve :

- ⇨ L'intitulé de la convention collective dont dépend votre entreprise
- ⇨ Les coordonnées de votre médecin du travail (nom, adresse, téléphone)
- ⇨ Les coordonnées de l'Inspection du Travail
- ⇨ Les numéros de téléphone des services de secours : Pompiers, SAMU, Police...
- ⇨ Les horaires de travail
- ⇨ Les textes concernant l'interdiction de fumer
- ⇨ Les textes concernant les discriminations
- ⇨ Les textes concernant le harcèlement moral ou sexuel
- ⇨ Les textes concernant l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes
- ⇨ Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Les Fiches de Données de Sécurité (FDS)

Les FDS comprennent 16 rubriques. Elles permettent de connaître la composition du produit chimique, sa dangerosité, ses effets sur la santé et les mesures de prévention à prendre.

En tant qu'employeur, vous devez vous procurer, auprès de vos fournisseurs, les FDS de moins de 3 ans, de tous les produits utilisés dans votre entreprise. Il vous faudra ensuite en faire une copie et les transmettre à votre médecin du travail.

L'évaluation des risques professionnels

En tant qu'employeur vous avez également l'obligation de recenser tous les risques professionnels présents dans votre entreprise et de les évaluer en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence et de la fréquence d'exposition de vos salariés.

Les FDS servent de support à l'évaluation des risques.

Le DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) reprend les résultats de l'évaluation des risques professionnels. Ce document doit être remis à jour tous les ans ou lors d'un changement significatif dans la procédure de travail. Vous devez le tenir à disposition des salariés, de l'Inspection du Travail, des agents des organismes de prévention (CARSAT...) et de votre médecin du travail.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Document élaboré par ST Provence
membre de Présanse Paca-Corse

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous sur les réseaux

Édition de juin 2026 - Crédits illustrations : amixstudio/Fotolia ; pressfoto/Freepik ; prostooleh/Freepik